

Villemolaque, le Jeudi 12 décembre 2019

Place de la République
66 300 VILLEMOLAQUE
Tél. 04 68 21 70 72
commune-villemolaque@orange.fr

**Compte-rendu de séance du
CONSEIL MUNICIPAL**

.....

Séance du 11 Décembre 2019

Nombre de conseillers municipaux élus	15
Nombre de conseillers municipaux en fonction	14
Nombre de conseillers présents	9
Nombre de procurations	2

Date de convocation : 4 décembre 2019

Présents : Jean-Marc BENS, Jean-Luc BERGET, Bruno BOTET, Florence GAUDIN, Georges JOURDA, Anne-Marie MARCONI, Ghislaine MOLINIER, Jean-Claude PERALBA, Serge ROCA.

Absents excusés : Ghislaine FLACHAIRE, Annie LELAURAIN, Joseph GAMARRO, Sabine RICHARD, Karine TRAINAUD.

Procurations : Joseph GAMARRO à Serge ROCA, Annie LELAURAIN à Anne-Marie MARCONI.

Séance ouverte à : 20h

Secrétaire de séance : Jean- Marc BENS

Adoption du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2019 : A l'unanimité

I. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

➤ **COMMUNICATION DES DIA**

Le rapporteur communique aux conseillers municipaux les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie et pour lesquelles la Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption :

- Sur le bien cadastrés AD 76 situé 23, Avenue des Pyrénées et appartenant à M. PASTOR Jérémie.
- Sur le bien cadastré AH 106 situé 17, Rue M-R. DELALANDE et appartenant à PUERTAS Roger

➤ **MARCHES PUBLICS**

Décision du 26 novembre 2019 :

Portant sur la signature d'un avenant au MAPA pour la Maîtrise d'œuvre pour la Création du Pôle Service de Proximité

Titulaire du Marché : SARL PUIG Mathieu – 66300 THUIR

Montant initial du Marché : 38 000.00 HT - 45 600.00 TTC

Montant de l'avenant au Marché : 4 584.50 HT - 5 501.40 TTC

Montant final du marché : 42 584.50 HT – 51 101.40 TTC

Délibération n°262/2019

Adoptée à l'unanimité

II. PROMESSE D'ACQUISITION FONCIERE

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur expose que la société TP FERRO est propriétaire des parcelles suivantes sur la commune de Villemolaque :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
AP	24	LA PEROLERE	49a 77ca
AP	25	LA PEROLERE	23a 50ca
AP	59	LA PEROLERE	26ca
AP	60	LA PEROLERE	59a 88ca
AP	61	LA PEROLERE	98ca
AP	62	LA PEROLERE	62a 11ca
AP	63	LA PEROLERE	45ca
AP	72	LA PEROLERE	35a 25ca
AP	109	LA PEROLERE	3ha 80a 74ca
			6ha 12a 94ca

et qu'elle entreprend de louer ces terrains à une société spécialisée pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol.

La commune de Villemolaque aurait tout intérêt à faire l'acquisition du foncier dédié à cette opération afin de maîtriser, dans la limite de ses pouvoirs de propriétaire, le développement de ce projet sur son territoire, étant précisé que l'acquisition foncière sera financée par les loyers que versera l'exploitant de la centrale solaire au sol. Au-delà de la durée de l'amortissement, l'occupation produira un revenu foncier pour la commune.

L'avis de France domaine émis le 26/09/2019 indique un prix de 3 € le m². Le prix de l'acquisition est de 183 882 € pour les parcelles ci-dessus.

Le Maire propose de décider du principe de l'acquisition de ces terrains sous réserve de l'intervention d'un bail par une société spécialisée pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE du principe de l'acquisition de ces terrains sous réserve de l'intervention d'un bail par une société spécialisée pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol.

DIT que l'acquisition sera décidée ultérieurement au regard du projet de compromis de vente et de la promesse de bail emphytéotique.

Délibération n°263/2019

Adoptée à l'unanimité

III. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur informe qu'il conviendrait, afin d'assurer le remplacement de la Secrétaire de Mairie de créer les postes suivants à compter du **01 février 2020**

- Rédacteur (35/35^{ième})
- Rédacteur Contractuel (35/35^{ième})

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le tableau des effectifs actualisé tel que présenté ci-après et autorise Monsieur le Maire à signer les actes administratifs à intervenir.

Emploi	Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des REDACTEURS		

- poste de secrétaire de mairie	- Rédacteur principal 1ère classe - Rédacteur	1 poste à 35 h 1 poste à 35 h
Cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS		
- poste d'agent administratif	- adjoint administratif principal 1ère classe - adjoint administratif	1 poste à 35h 1 poste à 19h
Cadre d'emplois des ATSEM		
- poste agent Ecole Maternelle	- ATSEM principal 1ère classe	1 poste à 26h55
Cadre d'emplois des AGENTS DE MAÎTRISE		
- agent technique polyvalent	- Agent de maîtrise	1 poste à 35h
Cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES		
- agent technique	- adjoint technique principal 1ère classe - adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 21h32 1 poste à 35h 2 postes à 35h 1 poste à 22h
- agent technique	- adjoint technique	2 postes à 21h32 1 poste à 21h 1 poste à 35h 1 poste à 17.5h
Agents Contractuels		
- Secrétaire de Mairie	- rédacteur	1 poste à 35 h
- agent technique contractuel	- adjoint technique	1 poste à 35 h 2 postes à 17.5/35ème
- agent administratif contractuel	- adjoint administratif	2 postes à 17.5/35ème

Délibération n°264/2019
Adoptée à l'unanimité

IV. VIREMENT DE CREDITS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte d'apporter au budget primitif principal 2019 de la commune, les modifications ci-après.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
D / Personnel Non Titulaire	6413	980.00 €		
D/ Cotisation caisse Retraite	6451	320.00 €		
D/ Fournitures scolaires	6067	1 050.00 €		
D/Dépenses imprévues fonctionnement	022	1 700.00 €		
D/ Dépenses imprévues investissement	020	3 000.00 €		
D/ Achat prestation service			6042	500.00 €
D/ Transports collectifs			6247	1 050.00 €
D/ Services bancaires			627	600.00 €

D/ Taxes Foncières	63512	600.00 €
D/ Autres	64168	980.00 €
D/ Cotisations URSSAF	6451	320.00 €
D/ TLE – Taxe Aménagement	10223	3 000.00 €

Délibération n°265/2019
Adoptée à l'unanimité

V. QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Serge ROCA

- Avis favorable pour la création d'un club de pétanque

Séance levée à 22 Heures15

Le Maire

Jean-Claude PERALBA